

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
du 25 avril 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-cinq avril 2023, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 19 avril 2023

**Date de l'affichage :** 19 avril 2023

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 15

**Etaient présents :** ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert.

**Etaient excusés :** PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique (pouvoir à Éric PRADIER), FAUCUIT Georges.

**Assistaient à la réunion :** Aline LARRIEU-ARGUILLE, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Éric PRADIER

**Objet : Vote du compte administratif conforme au compte de gestion du budget principal 2022  
CS202304001**

Le Président donne la parole à Mr DEWEZ RICHON, directeur du SISPEC afin qu'il expose le Compte administratif 2022. Mr DEWEZ RICHON précise qu'il est en total concordance avec le Compte de Gestion du percepteur.

Celui-ci fait état des résultats suivant :

- 2 068 242,04 € en recettes et 2 193 842,63 € en dépenses d'exploitation dégageant ainsi un déficit de 125 600,59 €
- 2 431 993,39 € en recettes et 1 908 738,15 € en dépenses d'investissement dégageant ainsi un excédent de 523 255,24 €
- 414 085,58 € en dépenses et 291 030 € en recettes de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.

***Intervention de Mr DEWEZ RICHON :** explique que la commission finances lors de sa dernière réunion de travail a proposé plusieurs pistes pour, d'une part, optimiser les recettes de fonctionnement, telles que :*

- *la vérification des consommations à zéro dans les zones d'assainissement collectif, en lien avec les communes*
- *la mise en place de la tarification des établissements touristiques*

*et d'autre part une étude approfondie des dépenses de fonctionnement du SISPEC afin de les optimiser, l'harmonisation des règles de durées d'amortissement des biens issus des transferts de compétences,*

*La commission finances propose de faire un bilan de l'état des dépenses et recettes en septembre 2023 dans l'optique d'établir, un budget prévisionnel 2024 en décembre.*

Mr Le Président est invité à quitter la salle.  
Après en avoir débattu, le Comité Syndical,  
APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2022 qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion du percepteur.

et TRANSMET à Monsieur le Sous-préfet de LARGENTIERE, la présente

\*\*\*\*\*

**Objet : Affectation du résultat 2022**  
**CS202304002**

---

Après l'adoption du Compte Administratif 2022, Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de cet exercice.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 857 361,01 €, l'excédent de financement de 1 045 241,39 €, le Président propose d'affecter 857 361,01 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat tel que proposé

\*\*\*\*\*

**Objet : Vote du Budget 2023**  
**CS202304003**

---

Monsieur le Président demande à Mr DEWEZ RICHON Hervé, Directeur, de présenter et commenter le budget prévisionnel pour l'année 2023 qui a été travaillé en commission finance

Le Projet de budget pour l'année 2023 s'équilibre de la manière suivante :

- En section d'exploitation : 3 193 250,50 € en recettes et en dépenses
- En section d'investissement : 5 296 199,40 € en recettes et en dépenses

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif pour l'année 2023 tel que présenté.

\*\*\*\*\*

**Objet : Recours à l'emprunt exercice 2023**  
**CS202304004**

---

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce point n'est pas à l'ordre du jour et demande à ce qu'il soit ajouté, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Considérant le vote du budget 2023 et les programmes de travaux importants tant sur l'eau potable que sur l'assainissement collectif, le Président propose de recourir à l'emprunt pour le financement des opérations suivantes :

- Opération 825 alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc : emprunt à solliciter de 1 440 000 € sur 1 800 000 € de dépenses prévisionnelles.
- Opération 829 Step Les Salles : emprunt à solliciter de 395 000 € sur 395 000 € de dépenses prévisionnelles.

Opération 830 Step Les Assions : emprunt à solliciter de 345 000 € sur 345 000 € de dépenses prévisionnelles.

Le Président ajoute que depuis la transmission de la compétence assainissement Collectif de toutes les communes adhérentes au SISPEC, celui-ci a repris 16 emprunts.

Les membres du Comité Syndical demandent à ce que la renégociation de ces emprunts soit étudiée dans le cadre de la réalisation du nouvel emprunt. Le conseil d'un bureau d'étude spécialisé semble être nécessaire.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Président du SISPEC à lancer une consultation pour la réalisation d'un nouvel emprunt de 2 180 000 € et la renégociation des emprunts en cours en recourant à l'assistance d'un bureau d'étude spécialisé.

\*\*\*\*\*

**Objet : Attribution du Marché « Alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc » Lot N°1 Génie civil et pompage - Lot N°2 Automatismes et télégestion  
CS202304005**

---

Le Président rappelle que le projet d'alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc a été validé lors du Comité Syndical du 26 juillet 2022.

Suite au classement sans suite du Lot n°2 Génie Civil, équipements hydrauliques et automatismes lors de la séance du 21 décembre 2022, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée composée de deux lots, 1 lot génie civil pompage et 1 lot télégestion automatismes.

Rappel de la procédure, marché en procédure adaptée :

Publicité Avis publié au BOAMP n°23-24432 le 21 février 2023 et sur la plateforme achatpublic.com

Date limite de remise des offres le 20 mars 2023 à 12h00.

Marché composé de 2 lots :

Lot 1 Génie Civil et pompage

Lot 2 Automatismes et télégestion

Nombre de plis reçus dans les délais :

Lot 1 : 3 offres – Groupement FROMENT/BOYER-CANONGE ET BIALLEZ, JOUANNY-EUROVIA et JOUVE VILLARD.

Lot 2 : 1 offre – CANONGE ET BIALLEZ

Toutes les candidatures ont été déclarées recevables

Monsieur le Président demande à M DEWEZ-RICHON, Directeur, de présenter le rapport d'analyse des offres :

Pour le Lot 1 :

En application des critères de jugement et de leur pondération définis au règlement de la consultation du dossier de consultations des entreprises les résultats après phases de négociations sont les suivants :

Candidat	Valeur technique sur 60	Prix sur 40	Note totale sur 100
Groupement FROMENT/BOYER/CANONGE ET BIALLEZ	42	40	82
JOUANNY-EUROVIA	46,5	34,62	81,12
JOUVE VILLARD	28,5	36,65	65,15

Pour le Lot 2 :

Notation avant phase de négociation

Candidat	Valeur technique sur 60	Prix sur 40	Note totale sur 100
CANONGE ET BIALLEZ	48	40	88

Suite à cet exposé le Président propose :

Pour le Lot 1 de retenir le Groupement FROMENT BOYER CANONGE et BIALLEZ pour un montant de 240 699,00 € HT.

Pour le Lot 2 de retenir la société CANONGE et BIALLEZ pour un montant de 45 351,74 € HT.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition telle que présentée par le Président, autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ce marché.

## Questions diverses

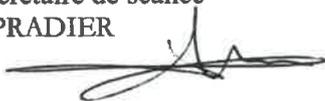
*Intervention de JM MICHEL, H DEWEZ RICHON : informent qu'une rencontre de présentation du SISPEC a eu lieu lundi 24 avril 2023 avec les élus de Montselgues dans le cadre du projet de transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*Intervention de JJ ARAKELIAN qui explique qu'en raison d'un accroissement d'activité pour dans les services du SISPEC, les membres de l'exécutif ont décidé de sous-traiter les contrôles 2023 et 2024 à une entreprise privée ; les conditions précisées dans les conventions avec les communes telles que les tarifs ne seront pas modifiées et resteront de rigueur.*

Mr le Président demande à l'assemblée si les délégués ont d'autres questions diverses à ajouter.  
Pas d'autres questions des délégués

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance  
Eric PRADIER



Validation du Procès-Verbal de la séance du 25 Avril 2023 lors de la séance du 30/05/23

Le Président,

Jean-Marc MICHEL



Le secrétaire de Séance,

Hubert THIBON

